

M. Patrick VINCENTI 10, route de Mende 30100 Alès

> Le juge des tutelles Tribunal de grande instance 30100 Alès Alès, le 14 mai 2016

Demande de mise sous tutelle

Madame, Monsieur,

Je souhaite porter à votre connaissance l'état de fragilité psychique de mon cousin. M. Léon VICNCENTI (domicilié 7, place des Olivettes à Alès), qui me parait justifier une décision de justice pour lui assurer une protection.

Âgé de 90 ans, mon cousin s'est jusqu'ici parfaitement occupé de lui-même malgré un âge avancé. Il y a six mois, il a été victime d'un accident de voiture dont il s'est tiré avec quelques égratignures mais qui l'a beaucoup choqué. Depuis, son état mental ne cesse de se dégrader : il manifeste des angoisses fréquentes qui le réveillent la nuit, son manque de sommeil le fatigue physiquement et psychologiquement et il commence à avoir des lubies, des coups de folie qui le mettent dans un grand état d'excitation généralement suivi d'un complet abattement.

Au quotidien, il ne s'occupe plus de rien alors qu'il mettait un point d'honneur à avoir une maison et une apparence impeccables. Cette négligence peut avoir de lourdes conséquences : Léon a une ferme et il fait de l'élevage. Ses bêtes, laissées à l'abandon, risquent de tomber malade ou de mourir ; il peut en outre tomber sous la coupe de gens peu scrupuleux qui lui achèteraient ses terres à vil prix ou lui subtiliseraient son matériel.

Pour protéger son quotidien, son patrimoine et pour le protéger lui-même, je pense qu'il faut prendre les devants. Je vous prie donc d'ordonner une mise sous tutelle et de nommer un tuteur au fait des choses de l'agriculture pour gérer au mieux son exploitation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Patrick VINCENTI



M. et M^{me} DELAFOSSE 5, avenue Henri-IV 09000 Foix

> Centre des impôts de l'Ariège 45, boulevard des Pyrénées 09000 Foix

> > Foix, le 4 juin 2012

Contestation de l'assiette de la taxe d'habitation

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu ce matin *notre avis d'imposition* au titre de la taxe d'habitation et avons constaté, à notre grande surprise, une augmentation de 22 % de son montant.

L'examen minutieux de cet avis d'imposition fait apparaître que cette augmentation est motivée par un changement d'environnement, et plus précisément par une rénovation urbaine concernant notre quartier.

Si cette opération de rénovation a effectivement été décidée par la mairie, elle n'a pas été réalisée à ce jour et n'est pas prête de l'être : les premiers coups de pioche ont, d'une part, mis au jour une richesse archéologique du sous-sol, et des fouilles toujours en cours ont immédiatement stoppé les travaux. D'autre part les Monuments historiques, sollicités dans cette affaire, ont décidé de classer certaines maisons du quartier, ce qui aura pour conséquence une redéfinition du plan de rénovation du quartier. À ce jour aucune date n'a été arrêtée pour le redémarrage des travaux ni a fortiori pour l'aboutissement de ce plan de rénovation.

Comme vous pouvez le constater, *cette rénovation urbaine* est donc pour l'heure uniquement un projet, qu'il serait injuste de déjà prendre en compte dans notre taxe d'habitation alors qu'il risque de s'écouler quelques années avant que nous ne puissions en bénéficier.

En conséquence, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir réévaluer notre taxe d'habitation au vu de ces informations et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre et Maryline DELAFOSSE

M. Paul LAPIERRE Route des Boulets 27000 Évreux

ĐÈ 03

Banque de Normandie 17, rue de Paris 27000 Évreux

Évreux, le 10 mai 2012

Contestation d'un relevé de comptes

Monsieur, Madame,

J'ai constaté à la lecture de mon dernier relevé de compte quelques grossières erreurs que je tiens à signaler dès aujourd'hui, pour rectification.

C'est en premier lieu le virement de mon salaire de 1789 euros qui est resté en attente, alors que j'ai reçu mon bulletin de salaire depuis dix jours déjà et que mon employeur m'a certifié avoir effectué le virement il y a dix jours également (voir photocopie de l'ordre de virement ci-jointe). Je vous prie donc de rendre ce virement effectif le plus vite possible.

D'autre part, je suis venu le 5 mai <u>remettre à votre guichet un dépôt</u> en espèces de 5 700 euros (voir bordereau de remise d'espèces ci-joint). Alors que votre guichetière procédait à l'opération, votre système informatique est tombé en panne, et pour éviter de me faire attendre, elle m'a proposé de prendre le bordereau et affirmé qu'elle procéderait à l'opération sitôt le système opérationnel. Si j'en crois mon relevé de compte, ce dépôt n'a pas été enregistré.

Dernier point: en l'absence de ces sommes, mon compte a peu à peu enregistré un découvert de 53 euros pour lequel vous vous êtes empressé de percevoir des agios. Ce découvert est entièrement de votre fait et ces agios n'ont donc pas à m'être imputés. Je vous prierais donc de les annuler sans délai et de recréditer mon compte de leur montant.

Dans l'espoir que ce genre de dysfonctionnement restera exceptionnel, je compte sur votre diligence pour régulariser cette situation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Paul LAPIERRE

PJ: photocopie de l'ordre de virement, salaire du mois d'avril. Bordereau de remise d'espèces.

M. Pierre-Marie LOUVERTURE 2, route de Haute-Terre 97100 Basse-Terre



Inspection du travail 56, avenue Victor-Schoelcher 97100 Basse-Terre

Basse-Terre, le 22 avril 2012

Dénonciation de pression psychologique (harcèlement moral)

Madame, Monsieur,

Je souhaite porter à votre connaissance des faits intervenus dans mon entreprise et qui relèvent à mes yeux d'un *harcèlement moral* particulièrement révoltant.

Je travaille dans la distillerie LAJAUNY comme technicien de surface et nous avons à supporter le caractère et les méthodes très peu professionnelles d'un contremaitre, M. GAGNAIRE. Celui-ci ne parle pas, il crie, toute la journée, des ordres pour la plupart imprécis et inefficaces. Il ne connait pas vraiment le travail de distillerie et doit son poste à son amitié avec le patron.

N'ayant aucune prise sur nous, <u>plus compétents mais aussi capables d'avoir</u> " un geste de mauvaise humeur " s'il va trop loin, il a reporté sa hargne sur une je une fille, Marie-Rose, récem-ment entrée dans l'entreprise. Marie-Rose est très timide, c'est son premier travail et comme s'il avait senti qu'il pouvait tout se permettre avec elle, M.GAGNAIRE se déchaine depuis plusieurs semaines sur elle : elle est à peine arrivée le matin qu'il est sur son dos, la houspillant en permanence, la traitant d'idiote ou de bonne à rien, lui arrachant parfois les outils des mains quand elle ne sait pas faire. Même à la pause, il ne lui laisse aucun répit : il continue à la blesser avec des remarques désobligeantes sur son physique ou ses capacités intellectuelles.

La pauvre petite est très affectée par ces *humiliations permanentes* et même si nous essayons de la réconforter et de la protéger un peu, elle perd de plus en plus ses moyens, pleure souvent et repart en fin de journée <u>plus épuisée par ces agressions permanentes que</u> par le travail de la distillerie.

On n'a pas le droit de traiter les gens comme ça. J'ai essayé de m'en ouvrir au patron qui m'a gentiment écouté mais a donné raison au contremaitre qui doit, selon lui, " être dur pour être respecté ". N'ayant pas d'autre recours, je me tourne vers vous pour que vous fassiez cesser ce harcèlement moral, comme appelé par l'article L.1152-1 du Code du travail. Si rien n'est fait, je crains fort que Marie-Rose, naturellement fragile, ne commette l'irréparable pour échapper à cet enfer.

Certain que vous saurez prendre les décisions énergiques qui s'imposent en convoquant au plus vite ce malfaisant personnage, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Pierre-Marie LOUVERTURE

M. et M^{me} DELAFOSSE 5, avenue Henri-IV 09000 Foix



Centre des impôts de l'Ariège 45, boulevard des Pyrénées 09000 Foix

Foix, le 4 juin 2012

Dénonciation d'une pratique dangereuse de la part de son employeur

Madame, Monsieur,

Chimiste spécialisé dans les produits esthétiques, je travaille depuis cinq ans dans la société PRO PLASTIC spécialisée dans la fabrication d'implants mammaires. J'ai constaté de *graves irrégularités* dans la production de ces prothèses que je souhaite porter à votre connaissance.

Obsédé par la baisse des coûts de production et, j'imagine, par la recherche de nouveaux profits, mon patron nous a poussés à tester de nouvelles matières siliconées pour les implants. Nous nous sommes conformés à ses consignes, expérimentant de manière rigoureuse et systématique les différentes matières que nous trouvions sur le marché ou que nous combinions dans nos labos. Ces expériences précises, faisant état des qualités et des défauts de chaque matière, étaient dûment consignées dans des rapports d'expertise que nous établissions à chaque fois (je joins une copie de ces rapports). Certains de ces produits, lorsqu'ils étaient *potentiellement dangereux* pour la santé, étaient signalés comme tels et nous recommandions de ne pas les utiliser. Nous n'avons jamais eu aucun retour sur ces expertises, juste un "Oui, j'ai bien lu votre rapport "lorsque nous posions la question.

J'ai commencé à me poser de sérieuses questions lorsque j'ai vu arriver dans l'entreprise des cartons entiers de l'un des produits que nous recommandions de ne pas utiliser, le SILIFORCE. Cette silicone, à usage industriel, est plus grossière, moins performante et moins chère que les silicones à usage humain et, surtout, et je présente à terme le risque de percer la membrane de l'implant et de se répandre dans le sang. Lorsque, après plusieurs questions à mon entourage, je me suis invité dans le bureau du chef chimiste pour savoir pourquoi ils n'avaient pas suivi nos recommandations, j'ai eu droit à cette réponse : " Le choix vient d'en haut. Il n'y a de toute façon eu aucune plainte à ce jour sur ces silicones. Si j'étais toi et que je voulais garder mon boulot, j'éviterai à l'avenir ce genre de question. "

Je ne peux pas tolérer ce genre de pratique que je devine *potentiellement nocive*. Dans ce genre de situation, le silence est criminel. Je m'en remets donc à vous pour décider des investigations et des actions nécessaires pour fair cesser cette pratique que je réprouve.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur cette situation et dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Yvan LEPERRON

PJ: copie du rapport d'expertise du SILIFORCE.

M^{me} Julie QUEYRAS 7 rue des Épices 26000 Montélimar

ĐÈ 06

Conseil de prud'hommes de la Drôme 23, rue des Contreforts 26000 Montélimar

Montélimar, le 3 novembre 2012

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, Monsieur,

Employée à l'association Tourisme dolois depuis quatre ans, j'ai fait, il y a trois semaines, une demande de congé sabbatique à mon employeur <u>qui</u> me l'a refusée. Vous trouverez ci-joint une copie de ma demande et de la lettre de refus de Tourisme dolois.

Mon employeur prétend que ma fonction de secrétaire standardiste est indispensable à la bonne marche de l'association <u>ce qui</u>, à mes yeux, <u>n'est pas exact</u> : nous sommes deux secrétaires standardistes <u>employées à mi-temps</u> par l'association, et il suffira à mon départ de passer ma collègue à plein-temps - une solution qui lui convient parfaitement - <u>pour que</u> l'accueil et le standard continuent à être assurés en continu.

D'autre part, l'association Tourisme dolois a pour habitude de faire appel à un nombre d'intérimaires fidélisés lors des pics d'activité touristique et peut, de ce fait, recourir à cette main- d'œuvre disponible pour faire face à une éventuelle surcharge de travail.

Comme vous le constatez, mon projet de départ pour raisons sabbatiques ne perturberait en rien la bonne marche de l'entreprise puisque je suis remplacable du jour au lendemain. Je vous demande donc de convoquer l'Association à une audience afin de la faire revenir sur son refus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Julie QUEYRAS

PJ : photocopie de ma lettre de demande de congé sabbatique : photocopie de la lettre de refus de Tourisme dolois.

M^{me} Maryvonne SANTAMARIA 12, avenue du Général-de-Gaulle 94000 Créteil



EDF - Direction départementale 56, route de Paris 94000 Créteil

Créteil, le 11 octobre 2012

Demande à bénéficier d'un tarif social sur le gaz et l'électricité

Madame, Monsieur,

Retraitée demeurant à Créteil, je vis de ma modeste retraite - 635,10 euros par mois - et suis obligée de surveiller de près toutes mes dépenses.

Je vis depuis un an dans un deux pièces doté de radiateurs électriques <u>qui</u>, <u>s'ils ont le mérite</u> <u>de bien chauffer mon appartement</u>, pèsent lourdement sur mon budget limité. Le printemps dernier, j'ai eu la désagréable surprise de recevoir une facture très lourde pour ma consommation d'électricité de l'hiver. J'ai dû demander un échelonnement pour le règlement et emprunter auprès de mes proches pour acquitter cette facture.

Je ne souhaite pas revivre cette désagréable expérience et, pour anticiper la saison froide qui s'approche, je viens solliciter de votre haute bienveillance le bénéfice du tarif de première nécessité. Comme me l'ont confirmé vos collègues par téléphone, je rentre dans les critères d'attribution de cette aide dans la mesure où mon quotient social est inférieur à celui prévu pour bénéficier de ce tarif (je vis seule et le plafond en pareil cas est de 7 771 euros par an).

Confiante dans la suite favorable que vous ne manquerez pas de donner à ma démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Maryvonne SANTAMARIA

PJ: justificatifs de ma pension de retraite versée (de 635,10 euros par mois).